

Trousse de secours

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Décret n°85-603 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi que la médecine professionnelle et préventive
- Articles R 4224-14 et R 4224-23 du code du travail

TROUSSE DE SECOURS, UN MATERIEL DE SECOURS INDISPENSABLE

Contenu

Le contenu de la trousse de secours est défini par le médecin du travail de la collectivité. Les fournitures décrites au recto de cette fiche ont été validées par les médecins du travail du Centre de Gestion du Loiret, pour les collectivités dont ils ont la charge.

En fonction des risques auxquels sont exposés les agents, des produits peuvent être ajoutés, tels qu'une pompe pour aspirer le venin des insectes ou un lave-œil portatif.

Tout autre ajout devra se faire avec l'accord du médecin du travail.

Tout médicament d'une manière générale est interdit. Par ailleurs, il est nécessaire de veiller à utiliser des produits les moins allergènes possibles : gants en nitrile plutôt que latex, sparadrap non allergisant, etc.

Les produits seront sous forme de monodose : serviette imprégnée, petit flacon individuel, etc.

La liste des quantités de produits présents dans la trousse avec leur quantité initiale doit être présente dans la trousse.

Emplacement et accessibilité

La trousse de secours doit être installée dans un endroit facilement accessible et visible. Son emplacement doit être signalé. Il est également nécessaire d'installer des trousse de secours dans chaque véhicule.

Utilisation de la trousse de secours

Seuls les agents de la collectivité sont autorisés à utiliser la trousse de secours. Idéalement, les trousse de secours seront utilisées en priorité par les agents ayant reçu une formation spécifique aux premiers soins (Sauveteur Secouriste du Travail ou agent ayant suivi la formation Prévention et Secours Civique niveau 1).

Cette trousse ne peut être destinée au soin des usagers ou des enfants. Des trousse particulières devront être mises en place pour ces publics.

Elle est utilisée pour effectuer les premiers soins en cas d'accident du travail ou soigner une blessure bénigne.

Vérification et mise à jour

Le contenu de la trousse de secours doit être vérifié régulièrement. Il est nécessaire de s'assurer que tous les produits soient bien présents dans la trousse et que les dates de péremption des produits ne soient pas dépassées. L'utilisation d'un des produits conduit à son remplacement le plus rapidement possible.

Un agent (par exemple un sauveteur secouriste au travail), peut être désigné pour effectuer ce contrôle. Après chaque vérification, l'agent devra compléter et émarger la liste de produits.



EXEMPLE DE CONTENU

CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS		
PRODUIT	QUANTITE	INDICATIONS / PRECAUTION D'EMPLOI
Gants à usage unique	3 paires	A mettre avant tout soin
Couverture de survie isotherme	1 unité	Couvrir le blessé (Face dorée à l'extérieur pour la protection du froid, Face argentée à l'extérieur pour la protection de la chaleur)
Compresse stériles	1 boîte de 10x10 1 boîte de 20x20	Pansements
Pansements compressifs	1 boîte	Pour plaie (ne pas utiliser comme garrot autour d'un membre)
Lingettes mains assainies	1 boîte	Nettoyage des mains du soignant en l'absence d'eau et de savon
Chlorhexidine aqueuse 0,05%	Compresse unidoses ou flacons unidoses de 5ml	Désinfection des plaies ou brûlures superficielles (Ne pas mettre en contact avec l'œil – l'emploi simultané ou successif d'antiseptiques différents est à éviter)
Tulle gras 10x10	1 boîte	Petites brûlures
Stéri-Strip 3x75	1 pochette de 5	Coupure superficielle
Bandes fines auto-fixantes	2 unités	Maintien ou isolation d'un pansement, contention d'un traumatisme
Coalgan ouate	1 boîte de 5	Saignement de nez
Hémoclar pommade	1 tube	Petite contusion Petit hématome
Ciseau à bout rond	1 paire	
Pince à écharde	1 unité	
Coussin réfrigérant	1 unité	Application de froid sur traumatisme musculaire

CONTENU DE LA TROUSSE DE SECOURS (SUITE)

PRODUIT	QUANTITE	INDICATIONS / PRECAUTION D'EMPLOI
Pansements adhésifs prédécoupés	1 boîte	Protection plaie après désinfection
Sparadrap hypoallergique	1 rouleau	Maintien d'une compresse ou d'un pansement
Biafine	1 petit tube	Brûlures superficielles non étendues, après refroidissement à l'eau
Dacudoses ou sérum physiologique	1 boîte (unidose 10 ml)	Lavage oculaire en cas de projection de corps étranger
Solution hydroalcoolique	1 flacon	Désinfection
Serviettes imprégnées alcool	1 boîte	Désinfection
<i>Pour les agents travaillant à l'extérieur :</i> Prébutix gel répulsif (± lotion répulsive pour les tissus) ou citronnelle	1 stick à donner individuellement	

Ce contenu pourra être complété par des produits plus spécifiques en fonction de l'évaluation des risques professionnels :

- Pince anti-tique pour les agents travaillant en extérieur
- Kit de récupération et transports de membres coupés pour les agents à risque élevé de coupures (ex : travail avec outils coupants – tronçonneuse, trancheuse à pain, etc.)



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour